

Rapport Workshop bilan intermédiaire CIE Internements Administratifs

Ce rapport est une documentation du bilan intermédiaire de la CIE du 18 janvier 2017.

Table des matières

Déhat 2

Débat¹

Après une synthèse des différents exposés de la journée et des thèmes abordés, les membres

du panel sont présentés aux participants. Le panel se compose des personnes suivantes :

Dr. Dr. h.c. Markus Notter, président de la CIE

Dr. h.c. Ursula Biondi, présidente de l'association RAVIA

Dr. Tanja Rietmann, Interdisziplinäres Zentrum für Geschlechterforschung (IZFG), Université

de Berne

Dr. Christel Gumy, responsable de recherche CIE

La discussion a été animée par Daniel Lis de la CIE.

La discussion commence par une question de Daniel Lis à Markus Notter sur les chances et les limites et sur la dimension socio-politique de la recherche de la CIE : que peut-on dire au bout d'une année de recherches ? Markus Notter répond qu'il y a par exemple des limites dans l'examen des bases légales. Les cantons présentaient une grande diversité de situations, et

la CIE ne parviendra pas à toutes les examiner et les traiter en détail.

Daniel Lis rappelle que la CIE a de nombreux « pères » et « mères ». Sans la pression des associations de personnes concernées, ce travail scientifique de la CIE sur les internements administratifs n'aurait pas eu lieu. Il en profite pour exprimer des remerciements à Ursula Biondi et aux autres personnes concernées. La deuxième question est adressée à Ursula Biondi, qui est aussi interrogée sur les chances et les limites d'une telle commission d'enquête. Pour Ursula Biondi on parle toujours de « faire la lumière sur les injustices », mais pour nombre de personnes concernées, le terme d'injustice est beaucoup trop modéré. Ce sont des crimes qui ont été commis. Elle remercie la CIE pour son travail, qui est important non seulement pour les personnes concernées, mais aussi pour les générations futures. Ce qu'elle considère comme une chance est que l'enquête ne porte pas uniquement sur les périodes d'internement des personnes concernées, mais sur des parcours de vie entiers. D'autres questions sont ainsi prises en considération, telles que : comment est-ce que tout cela a commencé ? Comment

¹ Rapport Débat : Traduction DFJP.



se fait-il que des milliers de personnes, principalement des couches sociales inférieures, aient été stigmatisées et si rapidement qualifiées de « difficilement éducables » par les familles et personnes de références ? Ce qui est important à ses yeux, c'est que la CIE montre, en présentant différents destins, ce que les personnes concernées par ces internements administratifs ont subi. Stigmatisés dès l'enfance, ces « héros » sont passés de foyer en foyer avant de finir un jour ou l'autre dans une maison de correction. Ce qui s'est passé dans ces prisons doit être documenté. Ursula Biondi souligne que les personnes concernées n'exigent pas que les choses soient enjolivées. Elles doivent vivre avec ces deux stigmates : d'abord la qualification de « difficilement éducable » et ensuite l'internement administratif, le fait d'avoir, dans son passé, un internement. Après leur libération, elles ont toutes été marquées d'un sceau, jusqu'à la fin de leur vie. C'était aussi comme une muselière, vu qu'il était impossible de dire où l'on avait été, ni ce qui s'était passé, car personne ne vous croyait. Si l'on avait la chance de rencontrer de bonnes personnes, une carrière était possible, mais la souffrance demeurait. Aujourd'hui, il est lentement possible de commencer à parler. Les personnes concernées ne sont plus en fuite, ne sont plus pourchassées. Ce thème devrait aussi être abordé dans les débats de la CIE selon Ursula Biondi : que s'est-il passé avec les personnes qui ont parlé ouvertement de leur vécu ? Que s'est-il passé avec les personnes qui, les premières, ont osé dire qu'il y avait en Suisse une situation incroyable d'arbitraire des autorités?

L'animateur demande si la CIE peut faire quelque chose à propos de cette stigmatisation, en venir à bout. Ursula Biondi pense que la CIE ne le peut pas. Les personnes concernées continuent à vivre avec cette stigmatisation. Ce qu'elles espèrent, c'est que ce sujet soit traité en détail dans le rapport de la CIE, ce qui pourrait contribuer à rendre la stigmatisation plus supportable.

Daniel Lis poursuit en soulevant la question des risques des travaux de la CIE. Ursula Biondi évoque les réserves et les craintes des personnes concernées. Elle adresse au président de la commission l'exigence suivante : les personnes concernées doivent avoir la garantie que la CIE est vraiment indépendante et qu'elle ne subit aucune influence de l'État. Dans le cas contraire, ce serait une grave rupture de la confiance pour les personnes concernées. L'animateur reprend cette demande et dit que le thème de l'indépendance de la CIE doit être discuté. Markus Notter rappelle que la CIE travaille sous sa propre responsabilité, sans instructions de quiconque. Les membres de la CIE garantissent par leur personne que le travail est fait en toute indépendance. À la fin, le risque existe naturellement que tous les acteurs



(personnes concernées, membres de la commission, chercheurs, représentants des institutions, politiques, etc.) ne soient pas du même avis concernant toutes les conclusions. La CIE est toutefois indépendante. Son mandat est défini dans la loi, mais le Conseil fédéral ne lui donne pas d'instructions. Markus Notter souligne que la commission veille à son indépendance.

L'animateur poursuit sur la notion d'indépendance et demande l'avis de Tanja Rietmann. Du point de vue de la recherche, elle doit aussi être considérée comme une des « mères » de la CIE, en raison de son travail de pionnier, en tant qu'historienne, d'abord sur le canton de Berne, et maintenant sur celui des Grisons. Il lui demande ce qu'elle pense en tant que chercheuse non liée à la CIE, de l'indépendance de celle-ci. Tanja Rietmann fait remarquer qu'à la question de l'indépendance, une réponse doit être donnée à plusieurs niveaux. Un niveau important est par exemple que la responsabilité des scientifiques se trouve aussi dans le processus de traduction. Les historiens savent comment lire un dossier et porter un regard critique sur son contenu. C'est un point important : les historiens ont la responsabilité du processus de traduction et peuvent montrer comment ils travaillent, comment on analyse de manière critique des sources et des faits. Tanja Rietmann constate que la plupart des sources reflètent le point de vue des autorités. Il faut toujours amener un point de vue critique et une réflexion quand on est régulièrement confronté à cette langue. Il est ainsi possible d'éviter les erreurs de compréhension.

L'animateur interroge aussi Tanja Rietmann sur les chances, les limites et les risques de ce genre de recherche au niveau national. Selon Tanja Rietmann, un point important est de compléter l'image que nous avons de cette histoire. La diversité des législations cantonales semble à première vue une jungle impénétrable, mais on finit par y découvrir des aspects communs. Elle mentionne à titre d'exemple les défaillances d'un État social encore inexistant, qui a ainsi conduit dans certains cas à l'internement de personnes âgées. Par la suite, les problèmes de ce type ont été résolus à un autre niveau. Les ressources de la CIE permettent d'approfondir des questions qu'une chercheuse seule n'aurait pas les moyens de traiter.

L'animateur pose la même question à Christel Gumy. En tant que directrice de recherche, celle-ci a un point de vue intérieur sur la CIE. On lui demande quelles chances elle voit dans un tel projet de recherche. Christel Gumy explique d'abord qu'elle est directrice de recherche d'un champ de recherche spécifique, dans lequel elle s'intéresse aux bases légales qui ont permis d'enfermer des personnes dans un but de prophylaxie sociale. Les thèmes sont la



légitimation et la délégitimation. Les chances dans ce domaine sont - même si cela peut sembler éloigné des expériences personnelles – que la recherche puisse amener une forme de critique qui réunisse tous ces parcours de vie individuels sans pour autant leur enlever leurs particularités spécifiques. Ce champ de recherche peut donc développer une critique d'une logique qui, pour être cohérente, n'en était pas moins injuste. Cette réflexion critique peut aussi s'appliquer aux mesures de contrainte actuelles. Christel Gumy ajoute qu'elle parle ici aussi en tant qu'historienne qui s'interroge sur le rôle des historiens et sur la relation entre la production de savoir et la société, le politique. Elle défend l'idée que toute production de savoir est politique. Elle entend la politique non pas au sens des partis, mais de la participation à un débat de société. Elle cite à titre d'exemple l'historienne Irène Herrmann, qui estime que le rôle de l'historien est aussi d'équiper les citoyens d'un sens critique. Il s'agit donc d'un objet que l'on peut critiquer ensemble. Ces réflexions valent également pour les appellations de victimes et de témoins de l'époque. Actuellement, la première approche est individuelle, psychologique, liée au traumatisme. Mais les circonstances de la « victime » peuvent aussi être situées dans l'histoire et politisées. La chance de la CIE dans la collaboration avec les personnes concernées n'est pas seulement dans leurs témoignages personnels : les personnes concernées sont aussi considérées par la CIE comme des experts de l'internement administratif. En tant que tels, ils peuvent apporter des éléments qui ne se trouvent pas dans les sources, mais qui aident à comprendre cette histoire. Les textes disent, par exemple, que des possibilités de recours étaient prévues. Mais les déclarations des témoins montrent que dans la pratique, ce n'était pas si simple.

L'animateur constate que la recherche est régulièrement confrontée à cette tension entre l'exigence à laquelle on aimerait qu'elle réponde et la réalité.

Ursula Biondi prend la parole. Elle a pris des notes tout au long de la journée et souhaite récapituler ses demandes. Les souffrances auraient pu être réduites si l'on avait écouté C.A. Loosli ou si l'État s'était préoccupé de réhabilitation dès 1981. Elle aimerait dire à la CIE que les personnes concernées veulent aujourd'hui savoir quels hommes et femmes politiques ont sciemment refusé, en 1981, de s'attaquer à la réhabilitation des personnes internées par décision administrative.

Markus Notter répond que la CIE tentera de répondre à la question de savoir pourquoi la détention administrative a été pratiquée, souvent de manière si scandaleuse, jusqu'à un passé très récent. La question est celle des responsabilités dans le cadre de la société : quels processus, structures et dirigeants dans la société ont rendu cette dérive possible. Il n'est pas



sûr que cela serve à quelque chose si les recherches aboutissent en fin de compte à désigner un petit nombre de coupables. Il est cependant important de décrire les responsabilités et de les comprendre. Loosli avait déjà parlé, à l'époque, de procédures contraires à la Constitution. Dans les années 1960 aussi, un juge fédéral avait considéré que les internements administratifs étaient contraires à la Constitution. De nombreuses années se sont cependant écoulées avant que cette conclusion ne soit communément admise, et c'est sur ce point qu'il faut s'interroger. À la fin, il n'y aura pas une poignée de coupables, souligne Markus Notter. La CIE n'est pas un tribunal, mais une commission chargée d'une étude scientifique.

Ursula Biondi exprime ici une pensée pour toutes les personnes concernées qui ne sont plus de ce monde.

Tanja Rietmann ajoute qu'il y avait à l'époque une société à deux vitesses, dans laquelle tous n'avaient pas les mêmes droits fondamentaux. Elle pense que ce pourrait être une des chances de la CIE que de mettre au jour et d'exposer ces mécanismes. La possibilité pourrait même être donnée de porter un œil critique sur diverses questions actuelles. Un des enseignements de l'histoire des internements administratifs est de montrer toute la difficulté de la lutte pour la reconnaissance des droits fondamentaux, afin que ces droits s'appliquent aussi aux personnes concernées par des mesures de coercition à des fins d'assistance. La compréhension de cet aspect peut aiguiser le regard lorsqu'à nouveau, aujourd'hui, les droits fondamentaux de certains groupes de la population sont restreints, voire violés.

À ce stade, l'animateur ouvre la discussion au public. Une première intervention se réfère à l'affirmation de Markus Notter selon laquelle la CIE n'entend pas désigner des coupables. L'intervenant considère que la réparation doit ramener la paix dans la société. Il cite en exemple la commission Vérité et réconciliation, en Afrique du Sud, qui a confronté les bourreaux et les victimes [par ex. Desmond Tutu]. Le versement d'une indemnité en argent ne permet pas, à lui seul, d'apporter la paix. Lors de l'atelier, de jeunes spécialistes des sciences sociales lui ont montré ce qui lui était arrivé au moment où il a été amené dans un foyer. Une telle démonstration peut aussi aider à surmonter les traumatismes. La CIE ne peut pas tout faire, mais elle pourrait néanmoins montrer comment il est possible de surmonter un traumatisme, en dehors de l'argent qui est mis à disposition.

Une autre personne prend la parole et lit un texte dans lequel elle demande que la lumière soit faite sur les injustices commises. Des affirmations telles que « c'était plus ou moins normal à



l'époque » ne comptent plus aujourd'hui. Si toute la lumière n'est pas faite, la personne indique qu'elle se verra confortée dans ses soupçons que l'État, dans ses « tactiques de dissimulation », n'est pas prêt à renoncer. Sous certaines conditions, la personne exigerait une augmentation du fonds de solidarité : CHF 25 000, quelques mois de salaire pour les souffrances de toute une vie.

Une troisième personne dit que les personnes concernées souhaitent pouvoir donner un visage à ces terribles événements. Elle demande aux personnes présentes si elles connaissent l'histoire de l'endroit où se déroule la discussion. C'est ici que se trouvait l'ancien hôpital des femmes (aujourd'hui bâtiment UniS de l'Université de Berne), où des femmes étaient enfermées et ne revoyaient jamais leur bébé après l'accouchement, parce qu'elles étaient renvoyées à la prison de Hindelbank. L'intervenant demande si des monuments commémoratifs sont érigés. En bas du bâtiment se trouve la sculpture d'une femme enceinte recouverte de mousse. L'université n'y permet toutefois pas la construction d'un monument commémoratif. Pour les personnes concernées cette question est importante : comment donner un visage à l'histoire, afin qu'on n'oublie pas ?

Une quatrième personne parle des années 1970 et 1980 à Hindelbank : il faut dire ce qui a été fait avec ces femmes, qui ont parfois été enfermées avec des meurtrières. La personne raconte qu'elle a connu 38 foyers et familles d'accueil, et qu'elle n'a jamais été à l'école. Elle vit depuis l'âge de quatre ans avec une rente pour enfant. Elle a été mariée pendant 39 ans. Elle trouve scandaleux que la Suisse ait pu tolérer des choses pareilles. Ce sont des choses qu'on n'oublie pas, jusqu'à sa mort. Une personne normale ne le croirait pas. Elle s'est enfuie et s'est retrouvée dans le bunker. Ce qu'elle a subi était brutal.

Ursula Biondi prend la parole. Elle dit que la discussion revient sur les traumatismes. Il faut cependant un jour chercher, et trouver, la paix. Elle raconte l'exemple d'une amie, décédée il y a deux ans, à laquelle on avait enlevé son bébé lorsqu'elle avait 17 ans. Sur son lit de mort, cette amie avait souhaité voir une photo de son fils. Une seule politique, Jacqueline Fehr, a écouté cette femme et passé du temps à son chevet. Il faudrait beaucoup plus de femmes et d'hommes politiques de ce genre, exprime Ursula Biondi.

Markus Notter répète que la CIE montrera les responsabilités des uns et des autres, mais ne désignera pas de coupables. Elle travaille avec les méthodes scientifiques de la recherche historique. Il pense que le travail de la CIE peut aussi être une chance pour les institutions qui



représentent aujourd'hui les institutions responsables à l'époque. Il ajoute que les abus sexuels, les punitions corporelles, etc. étaient déjà des injustices à l'époque. On ne peut pas les justifier en prétendant simplement que « les temps étaient durs ». Il s'agit aussi de contribuer à représenter cette distinction. Il évoque également des symboles de commémoration et rappelle la nouvelle loi (sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981), qui prévoit que la Confédération s'engage en faveur de la mise en place de symboles commémoratifs, de sorte que cette page de l'histoire ne soit pas oubliée.

Une autre personne dit sa satisfaction quant à l'existence de la CIE, car bien des choses peuvent ainsi être engagées, que l'État ne ferait pas autrement. Pour ce qui est de la pédagogie, la personne dit connaître l'exemple de Montessori, et affirme qu'on ne peut donc pas parler de justification ou d'excuses, puisque d'autres méthodes pédagogiques existaient déjà à l'époque ; il aurait dès lors été possible de faire les choses autrement.

Un autre intervenant reprend le terme de « responsabilités » et demande – mais la question est rhétorique – comment découvrir la vérité quand le canton de Berne détruit les dossiers.

Une autre personne concernée raconte qu'elle n'est pas passée par Hindelbank mais a été placée dans quinze familles différentes en vingt ans. Elle demande quelle était l'image de la famille en Suisse vers 1944 ? Quelle était la place des femmes ? Certains aspects des traumatismes doivent être surmontés par les personnes concernées elles-mêmes. Elles ne peuvent pas se décharger de tout sur la société d'aujourd'hui. Des aspects du traumatisme et de la réparation se déroulent à l'intérieur de chacune des personnes concernées. Elles ont les connaissances, le soutien, par exemple de thérapeutes. La personne se demande ce qu'est censé être la « paix collective ». Chacun doit d'abord trouver la paix intérieure. Elle demande ce qui était possible, ou non, à l'époque. Dans quel contexte chacun est-il né, ce que cette naissance rendait possible, ou non. La personne appelle l'assistance, en particulier les jeunes, à se demander quelle image de l'être humain, de la femme, nous transmettons chaque jour. On parle maintenant de ceux qui assument une responsabilité, de ceux qui ont « échoué ». Mais l'échec est la meilleure chose qui puisse arriver, lorsqu'on a la force de se relever. La personne se demande quelle image de l'être humain nous avons en nous, comment nous lisons le journal, etc., et ce que nous transmettons. Elle trouve important qu'elle puisse maintenant exprimer son côté rebelle, qu'elle devait avant réprimer. Mais elle ne souhaite pas



trop regarder en arrière, simplement regarder la réalité et se demander dans quelle époque nous vivions ?

Un autre intervenant revient sur la question de l'indépendance de la CIE et se demande d'où vient son financement, et si on peut le vérifier. Markus Notter répond que la CIE est financée par la Confédération, qui a prévu une somme de CHF 9,9 millions pour une recherche de quatre ans ou quatre ans et demi. Les chercheurs engagés par la CIE reçoivent un salaire. La plupart d'entre eux sont engagés à temps partiel. Les membres de la commission perçoivent des jetons de présence (CHF 400 par séance) et un remboursement de leurs frais de déplacement. Les résultats des recherches de la CIE seront publiés à l'issue des travaux. Il répète que la CIE n'est pas un tribunal. Le rapport final pourra servir de base à toutes sortes de développements, ce n'est pas la responsabilité de la CIE de le dire. Concernant les dossiers, Markus Notter rappelle que les institutions ont l'obligation de les conserver. Aujourd'hui, la loi oblige les institutions à conserver leurs dossiers et à en garantir l'accès. La possibilité existe par ailleurs d'apporter une rectification à un dossier.

Loretta Seglias, membre de la commission et directrice de recherche à la CIE, conclut la discussion. Elle souligne toute l'importance de rendre visible le travail de la CIE. Cet atelier a permis pour la première fois cette visibilité et a été l'occasion d'un échange. Elle rappelle que la CIE a aussi un rôle essentiel de médiateur et qu'elle s'efforce de montrer quelles sources elle utilise pour ses recherches. Elle renvoie au site de la CIE Internements administratifs, sur lequel est montré en toute transparence comment les chercheurs travaillent.